

SEVADEC

Syndicat mixte pour l'Élimination et la VALorisation des DÉchets ménagers du Calaisis

Affiliés au Comité Syndical	En exercice	Présents
22	22	20

Extrait du Registre des Délibérations

L'an deux mille vingt et le mercredi 9 septembre à 18h00, le Comité Syndical du SEVADEC légalement convoqué le 27 août 2020, s'est réuni dans la salle des fêtes de Sangatte sous la Présidence de Monsieur Guy ALLEMAND (hormis concernant l'élection du Président, placée sous la Présidence du doyen d'âge, à savoir Monsieur Marc BOUTROY).

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames Malika BOUAZZI (Suppléante de M. MARCOTTE RUFFIN), Natacha BOUCHART, Véronique DESEIGNE, Brigitte MARCQ et Corinne NOEL, Messieurs Emmanuel AGIUS (Pouvoir reçu de M. GRENAT), Guy ALLEMAND, Marc BOUTROY, Charles COUSIN, Bruno DEJONGHE, Bruno DEMILLY, Yves ENGRAND, Pascal GAVOIS (pouvoir reçu de M. PERALDI), Michel HAMY, Claude KIDAD, Jacques LOUCHEZ, Olivier MAJEWICZ, Philippe MIGNONET, Olivier PLANQUE et Yves SANDRAS.

ETAIENT EXCUSES :

Messieurs Gérard GRENAT (pouvoir donné à M. AGIUS), Hugo MARCOTTE-RUFFIN (Suppléé par Mme BOUAZZI), Antoine PERALDI (Pouvoir donné à M. GAVOIS).

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Charles COUSIN.

A6-09-2020 : DÉLEGATIONS D'ATTRIBUTIONS AU BUREAU

Rapporteur : Monsieur Guy ALLEMAND, Président

Monsieur le Président rappelle aux membres du Comité qu'aux termes de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Comité Syndical peut déléguer une partie de ses attributions au Bureau Syndical.

Compte tenu de cette disposition, Le Comité Syndical décide d'autoriser le Bureau Syndical :

- **A PRENDRE** toutes les décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des contrats d'études, des marchés de travaux, de fournitures et de services passés dans le cadre de marchés formalisés, lorsque les crédits nécessaires auront été inscrits au Budget par le Comité,
- **A CREER** des emplois dans la limite des crédits ouverts au Budget,
- **A DELIVRER** les mandats spéciaux des membres du Comité Syndical et du Bureau Syndical ouvrant droit au bénéfice des frais de déplacements,
- **A REGLER** les conséquences dommageables des accidents dans lesquels serait impliqué le Syndicat.

Accusé de réception en préfecture
062-256203936-20200909-A6-09-2020-DE
Date de télétransmission : 16/09/2020
Date de réception préfecture : 16/09/2020

Lors de chaque réunion du Comité, le Président rendra compte des travaux du Bureau.

*Ainsi fait et délibéré, les jours, mois
susdits,*

*Pour Copie Conforme,
Le Président,*

SEVADEC
BP 20
62101 CALAIS CEDEX


Décision rendue exécutoire
Le 17/09/2020
Certifié exact.
L'ordonnateur. 